

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 1^{er} Janvier 2026

HONORAIRES DE TRANSACTION

Pour toutes transactions Immobilières ou Commerciales sur prix de vente

De 1€ à 50.000 €15 % TTC (dont TVA 20%)

De 50.001 € à 100.000 €.....10 % TTC (dont TVA 20%)

De 100.001 € à 150.000 €.....9 % TTC (dont TVA 20%)

De 150.001 € à 250.000 €.....8 % TTC (dont TVA 20%)

De 250.001 € à au-delà7 % TTC (dont TVA 20%)

Les honoraires TTC sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire au mandat de vente.

HONORAIRES DE GERANCE

A CHARGE DU BAILLEUR	HT	TTC
Sur montant des sommes appelées par le cabinet	6%	7.20%
Aide à la déclaration fiscale	80,00 €	96,00 €
Déclaration de TVA (par déclaration)	33,33 €	40,00 €
Imprimé ANAH	125,00 €	150,00 €

HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail, état des lieux :
Deux mois de loyer Hors Charges à la charge du bailleur
Deux mois de loyer Hors Charges à la charge du preneur

Les sommes indiquées ci-dessus, sont majorées de la TVA au taux en vigueur et révisées au 1er janvier de chaque année.

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION

Bien situé hors zone tendue

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail 8.00 € TTC/m²
à la charge du bailleur

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail 8.00 € TTC/m²
à la charge du preneur

Etat des lieux 3.00 € TTC/m²
à la charge du bailleur

Etat des lieux 3.00 € TTC/m²
à la charge du preneur

Bien situé en zone tenue

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail 10.00 € TTC/m²
à la charge du bailleur

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail 10.00 € TTC/m²
à la charge du preneur

Etat des lieux 3.00 € TTC/m²
à la charge du bailleur

Etat des lieux 3.00 € TTC/m²
à la charge du preneur

Avenant au contrat de location pour la colocation 150 € TTC
à la charge du preneur

Location d'un emplacement de stationnement 120 € TTC
à la charge du preneur
120 € TTC
à la charge du bailleur